

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS,
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON.

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 18 décembre 2017, tenue à l'hôtel de ville, 151, route 143, Ulverton (Québec), à 19 h 30, sous la présidence de Jean-Pierre Bordua, maire; Louise Saint-Pierre, directrice générale, secrétaire-trésorière, est présente.

PRÉSENCES : JACQUES POLIQUIN
FRANCE BOUTHILLETTE
ROBERT BÉLANGER
CARL ARCAND
CLAUDE LEFEBVRE
MARK CROSS

AUCUNE ABSENCE

IL Y A QUORUM

1. AVIS DE CONVOCATION - DÉPÔT ET RAPPORT AU PROCÈS-VERBAL

En référence à l'article 153 du Code municipal, le Maire confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

2. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 207-2017

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Mark Cross et unanimement résolu d'ouvrir l'assemblée à 19 h 30.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. 208-2017

Il est proposé par Carl Arcand, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉ

4. RÉOLUTION POUR ADOPTER LE BUDGET 2018

Rés. 209-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a présenté et déposé son budget 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par France Bouthillette, appuyé par Jacques Poliquin et unanimement résolu d'adopter le budget final 2018, tel que déposé au Conseil.

ADOPTÉ

5. RÉOLUTION POUR MAINTENIR LES RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS

Rés. 210-2017

ATTENDU QUE la Municipalité possède un excédent de fonctionnement nécessitant d'être affecté;

ATTENDU QU'une réserve d'un montant de 180 000 \$ a été prévue en 2014 pour l'achat d'un nouveau camion en remplacement du camion Ford sur un horizon de 0 à 5 ans;

ATTENDU QU'une réserve de 50 000 \$ a été prévue en 2014 pour une intervention dans un cours d'eau afin de respecter la loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QU'une réserve de 5 000 \$ a été prévue en 2014 pour des interventions lors de sinistres;

ATTENDU QU'une réserve de 20 000 \$ a été prévue en 2014 pour une intervention associée à la réfection de nos routes lorsque le budget annuel ne le permet pas;

ATTENDU QUE le règlement # 444-2013 créant le Fonds de roulement de 95 000 \$ est maintenu tel qu'adopté le 17 décembre 2013 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Claude Lefebvre, appuyé par Carl Arcand et résolu unanimement de maintenir les montants déjà réservés faisant l'objet de la liste ci-haut.

ADOPTÉ

6. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LES AFFECTATIONS POUR DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Rés. 211-2017

ATTENDU QU'un montant de 27 000 \$ est réservé pour le projet d'isolation et de peinture extérieure du centre communautaire;

ATTENDU QU'un montant de 5 000 \$ est réservé pour l'achat de toiles pour le chapiteau;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mark Cross, appuyé par Robert Bélanger et unanimement résolu d'affecter les montants prévus aux activités d'investissement spécifiées ci-haut pour 2018.

ADOPTÉ

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROPOSÉ PAR Claude Lefebvre

L'assemblée est levée à 19 h 35.

Jean-Pierre Bordua, maire

Louise Saint-Pierre, secrétaire-trésorière